



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Bureau de la sécurité intérieure**

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE VIDÉOPROTECTION DE LA SOMME**

**Séance du jeudi 10 juin 2021**

La commission départementale de vidéoprotection de la Somme s'est réunie le 10 juin 2021 à 10h00, dans la salle Erignac de la préfecture de la Somme, sous la présidence de M. Dominique PIERRE, directeur de greffe au tribunal judiciaire d'Amiens.

Étaient présents :

- ▣ Adjudant Hervé DELERUE, référent sûreté au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Somme ;
- ▣ M. Régis BOCKET, personnalité qualifiée désignée par la préfète ;
- ▣ M. Thibaut DOMISSE, maire de Belleuse, représentant l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Somme .

Excusé : commandant Dominique BOCQUILLON, référent sûreté à la direction départementale de la sécurité publique de la Somme.

Absent : M. Patrice NANTIER, représentant la chambre de commerce et d'industrie Amiens-Picardie.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Brigitte GILLON du bureau de la sécurité intérieure de la préfecture de la Somme.

M. Dominique PIERRE, président de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme, ouvre la séance à 10h00 et procède à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**COMMISSION DE VIDEOPROTECTION**

du jeudi 10 juin 2021

## Procès verbal

- \* Dossier 20090158 - S.A. La Poste - 8 rue de la Poste - AILLY-LE-HAUT-CLOCHER  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Le dispositif est composé de 4 caméras intérieures et 1 caméra extérieure (DAB).
  
- \* Dossier 20160161 - Ets Roussel et Fils - 660 bis avenue du 14 juillet - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Une affiche ou un panneau d'information du public devra être apposé aux deux entrées de l'établissement, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure. Les caméras extérieures ne devront pas filmer la voie publique. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage.
  
- \* Dossier 20210163 - Les Potes Still - 22b rue du Général Leclerc - centre commercial Les Halles - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Une affiche ou un panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, à l'accès "espace dégustation" situé à l'étage de l'établissement et à l'accès de la terrasse, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure. La caméra extérieure ne devra pas filmer les propriétés limitrophes ou la voie publique. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage.
  
- \* Dossier 20130258 - CIC NORD OUEST - 18 place d'Armes - ALBERT  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20140197 - Le Lucky - 205 rue Jules Barni - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20210139 - commune de L'ETOILE - adresses(15) - L'ETOILE  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Sous réserve de la production d'une affiche ou d'un panneau d'information du public exempt de la publicité de l'installateur. Le système de vidéoprotection est composé de 31 caméras de voie publique et de 5 caméras extérieures. La caméra située dans la cour des ateliers municipaux (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Les caméras ne devront pas filmer les propriétés limitrophes A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à chaque entrée de la commune, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20160139 - BASIC FIT II - 7 rue de Noyon - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20210140 - Commune de Mesnil Saint Nicaise - adresses(13) - MESNIL-SAINT-NICAISE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Sous réserve de la production d'une affiche ou d'un panneau d'information du public exempté de la publicité de l'installateur. Ces affiches ou panneaux d'information devront être apposés à chaque entrée de la commune. Le système de vidéoprotection est composé de 3 caméras extérieures et 24 caméras visionnant la voie publique.

\* Dossier 20210144 - Boulangerie BOURGEOIS - 1 rue des Cloîtres - LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le système est composé d'une caméra intérieure et d'une caméra extérieure. La caméra extérieure ne doit filmer que la proximité immédiate du commerce. Une affiche ou un panneau d'information du public devra être apposé au niveau de la porte d'entrée du commerce ou de la vitrine, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20210196 - Commune de MARIEUX - allée du Cimetière - MARIEUX

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20150028 - GOURMELEN ET HAUTION SARL - 106 rue Jules Barni - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou un panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.

\* Dossier 20190317 - AMY HOTEL AMIENS - 10 boulevard d'alsace lorraine - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20210114 - EFCO FORMATION - 25 rue le Tintoret - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le système de vidéoprotection est composé d'une caméra intérieure et trois caméras extérieures. Les caméras situées dans les espaces de formation, quai de chargement, entrepôts et les bureaux ne relèvent pas du champ d'application de l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure. Les caméras extérieures ne devront pas filmer les propriétés limitrophes ou la voie publique. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage.

\* Dossier 20210106 - FLASH PREMIUM AMIENS - 60 avenue Roger Dumoulin - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20210133 - LES VERGERS D OPALE - 15 rue DE BEAUVAIS - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Sous réserve de produire une affiche d'information du public exempté de la publicité de l'installateur. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.

\* Dossier 20110301 - SÉPHORA - 4 rue des Trois Cailloux - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.

\* Dossier 20110179 - Crédit Coopératif - 5 place Léon Debouverie - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif est composé de 4 caméras intérieures et 02 caméras extérieures (1 visionnant le GAB et 1 visionnant l'emplacement transports de fonds) et non comme indiqué sur le formulaire cerfa "2 caméras visionnant la voie publique".

\* Dossier 20100327 - Crédit Agricole Brie Picardie - 60 rue des Trois Cailloux - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20170154 - Commune de Berny-en-Santerre - adresses(2) - BERNY-EN-SANTERRE

Décision : Avis défavorable

Extrait décision : Le demandeur est invité à compléter la demande en produisant les pièces réglementaires suivantes : le rapport de présentation et le plan de masse de la commune. Rappel portant sur l'affiche d'information du public. Celle-ci doit être exempté de publicité.

\* Dossier 20210193 - COMMUNAUTE DE COMMUNE TIERS LIEU NUMERIQUE - 1 avenue CHARLES BOULANGER - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Sous réserve de produire une affiche d'information du public exempté de la publicité de l'installateur.

\* Dossier 20210194 - SISCO - 8 rue Gaston Morin - PERONNE

Décision : Avis défavorable

Extrait décision : La demande fait état de deux adresses différentes ( Péronne/Domart en Ponthieu). Le demandeur est invité à préciser le lieu d'installation du système de vidéoprotection. L'affiche d'information du public doit être exempté de la publicité de l'installateur.

\* Dossier 20180417 - commune de Chepy - adresses(3) - CHEPY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le système de vidéoprotection est complété par une caméra extérieure et d'une caméra visionnant la voie publique. Il est maintenant composé de 4

caméras extérieures et de 3 caméras de voie publique. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.

\* Dossier 20210192 - Commune de COISY - adresses(7) - COISY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 7 caméras visionnant la voie publique.

\* Dossier 20210128 - commune de DARGNIES - adresses(11) - DARGNIES

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20210158 - Commune ESTREBOEUF - adresses(6) - ESTREBOEUF

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20150113 - Commune de Ferrières - adresses(14) - FERRIERES

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra n°7 est une caméra extérieure et non une caméra de voie publique. Elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage pour ce qui concerne la propriété privée limitrophe.

\* Dossier 20210164 - commune de Gauville - rue d'Hornoy - GAUVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Sous réserve de produire une affiche d'information du public exempte de la publicité de l'installateur.

\* Dossier 20210093 - Commune de Pargny - adresses(2) - PARGNY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20210130 - commune de QUERRIEU - adresses(2) - QUERRIEU

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 03 caméras extérieures et d'une caméra de voie publique. La caméra n°4 située dans la cour des ateliers municipaux (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20210148 - commune - - ROSIERES-EN-SANTERRE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20210188 - Commune de Villers-Faucon - adresses(1) - VILLERS-FAUCON

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20170274 - Commune de Voyennes - adresses(6) - VOYENNES

- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : La caméra n°3 est une caméra extérieure et non une caméra de voie publique. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à chaque entrée de la commune afin d'informer le public de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20210160 - Sébastien BOUCARD - 1 rue Anatole Mopin - CAYEUX-SUR-MER
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- \* Dossier 20210006 - DESCHAMPS ODILE - 12 rue Bosquillon - MONTDIDIER
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- \* Dossier 20210187 - BAR TABAC LES 3 M - 88 rue la Madeleine - ROLLOT
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- \* Dossier 20210155 - MSP du Parc - 21 rue Commandant Défontaine - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou un panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20210100 - Selarl Pharmacie SOUART-LANNOY - 2 rue Léon Ternisien - VRON
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- \* Dossier 20210124 - Ambulances Crécéennes - 5 rue des Ecoles - CRECY-EN-PONTHIEU
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé d'une caméra intérieure et de deux caméras extérieures. Les caméras n°2 et n°4 situées dans le garage (lieu non ouvert au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Les caméras extérieures ne devront pas filmer les propriétés limitrophes ou la voie publique. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage.
- \* Dossier 20130244 - Sarl CALLENS - 43 rue VICTOR HUGO - FEUQUIERES-EN-VIMEU
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 25 caméras intérieures et de 6 caméras extérieures. Les caméras n°7 et n°8 situées dans une partie privative (lieu non ouvert au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.
- \* Dossier 20210126 - Sas BRIGOMES - 5 rue du Viaduc - GAUVILLE

- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux entrées (parking, cour des matériaux) conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20210157 - Sas DOULLENDIS - rue Menchon - DOULLENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : La caméra extérieure n°12 située dans la réserve (espace clos non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à chaque entrée du parking et à la station service, conformément à l'article L. 251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20210161 - Le Terroir Picard - 17 rue Sadi Carnot - OISEMONT
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Le système de vidéoprotection est composé de 3 caméras intérieures. La caméra située dans la cour (partie privative non ouverte au public) ne rentre pas dans le champ d'application de l'article L. 252-2 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20210127 - DERICHEBOURG TECHNOLOGIES - rue Pluviôse - ABBEVILLE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à l'entrée et à l'accueil de l'établissement, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20210165 - SLD - 143 avenue de la Plage - FORT-MAHON-PLAGE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- \* Dossier 20210103 - Camping le Clos Cacheleux - 12 route bouillancourt - MIANNAY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Le système de vidéoprotection est composé de 6 caméras extérieures et d'une caméra intérieure. La caméra n°7 située dans une partie privative (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure. Les caméras extérieures ne devront pas filmer les emplacements des campeurs. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage.
- \* Dossier 20210166 - LIDL - avenue Robert Schumann - ABBEVILLE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Les caméras extérieures ne devront pas filmer les propriétés limitrophes. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.
- \* Dossier 20210177 - Commune d'Abbeville - place du Soleil Levant - ABBEVILLE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Pour l'installation d'une caméra provisoire pour une durée de 04 mois.

Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à chaque entrée et sorties de la commune.

\* Dossier 20210121 - camping Le Val de Trie - 3 rue des sources - MOYENNEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le système de vidéoprotection est composé de 4 caméras intérieures. Les caméras n°4, 5, 7 et 8, situées dans des parties privatives (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20110292 - Commissariat de police d'Abbeville - 36 rue Boucher de Perthes - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 4 caméras intérieures et 2 caméras visionnant la voie publique. Les caméras situées dans les geôles, salle d'archives, salle de fouille et bureaux (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100203 - Commune d'AMIENS - adresses(137) - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20210175 - commune d'Amiens - adresses(3) - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Pour l'installation d'une caméra provisoire pour une durée de 04 mois. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours.

\* Dossier 20210039 - CAMPING-CAR PARK - de Bana - Camping LES CHARMILLES - CAPPY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra dirigée vers l'allée centrale ne doit pas filmer les emplacements. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage.

\* Dossier 20110258 - Ministère de la Justice - 85 avenue de la Défense Passive - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés autour périmètre vidéoprotégé de l'établissement.

\* Dossier 20210153 - SAS JUZOLEC - 2 rue du 11 novembre - ALBERT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20210094 - MAISON MAXIME - 39 rue DE LA FERTE - SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Décision : Avis favorable

Extrait décision :



- \* Dossier 20150107 - Selarl Pharmacie des 4 Chênes - 150 avenue du Général Foy - Square Friant les 4 Chênes - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20100515 - AMEVAL - rue de la Cavée Lévesque - SAINT-VALERY-SUR-SOMME  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20210105 - CAVE DE L'ARC - ZAC DE L'ARC - LONGUEAU  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Une affiche ou un panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure.
  
- \* Dossier 20110155 - Sarl RACK - impasse du Moulin - ROYE  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20210195 - ENTERPRISE HOLDINGS FRANCE - 29 rue Saint Fuscien - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Les caméras extérieures ne devront pas filmer les propriétés limitrophes ou la voie publique. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés aux accès parking de l'établissement, conformément à l'article L 251-3 du code de la sécurité intérieure.

Le président clôt la réunion de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme à 12h00.

Amiens, le 16 juin 2021

Le président,

Dominique PIERRE

